

COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONOPU/CUK/SG/CIPM/2022 du 22/04/ 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRIBUNE DE LA PLACE DES FETES DE KRIBI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI Ier, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet les travaux d'Aménagement de la Tribune de la place des fêtes de Kribi.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux est définie ainsi qu'il suit :

- Travaux Préparatoires – Etudes
- Démolitions et Terrassements
- Maçonnerie en fondation et élévation
- Menuiserie bois
- Menuiserie Métallique
- Peinture

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 36 000 000 (Trente-six millions) francs CFA

TTC

4.Participation et origine

Conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, tout candidat installé au Cameroun qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés, après publication de l'appel d'offres pourra valablement soumissionner.

5.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par les fonds propres de la communauté urbaine de Kribi, Exercice 2022.

6.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Cabinet du Maire de la ville de Kribi dès publication du présent avis.

7.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de la ville de Kribi sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Kribi d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA.**

8.Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme tels, devront être déposés au cabinet de la Mairie de la ville de KRIBI contre récépissé, **au plus tard le 17/05/2022 à 12 heures** , heure locale et devront porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/ AONO/PU/CUK/
SG/ CIPM / 2022 du 22/04/ 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE,
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRIBUNE DE LA PLACE DES
FETES DE KRIBI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI ter,
DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD»
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

9.Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de Deux (02)

mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de 720 000 (Sept cent vingt mille) CFA, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres **aura lieu le 17/05/2022 à 13 heures** précises par la Commission interne de passation des marchés publics de la Communauté urbaine de Kribi (CIPM). Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

13. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

a. Les critères éliminatoires :

1. Dossier administratif incomplet (sous réserve des dispositions du point 1.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
3. N'avoir pas réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins un (01) marchés similaires tel que défini par le présent RPA0 ;
4. N'avoir pas achevé un marché public au cours des cinq (05) dernières années ;
5. Absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
6. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
7. Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
8. Montant de l'Offre financière inférieur à 85% du montant prévisionnel du projet ;
9. Absence de la caution de soumission

b. Les critères essentiels :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) PRESENTATION GENERALE (01 CRITERE)

- ii) L'EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE (06 CRITERES) Hi) MOYENS HUMAINS (04 CRITERES);
- iv) MOYENS MATERIEL (04 CRITERES)
- y) METHODOLOGIE D'EXECUTION (05 CRITERES)
- vi) CAPACITE FINANCIERS. (01 CRITERES)

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du cabinet du Maire de ville de KRIBI.

KRIBI Le 27-04-2022
Le ADMINISTRATEUR
NOMO ONGUENE Antony